

Autoprélèvement de la COVID-19 par gargarisme à domicile



Pour tous les travailleurs de la santé du CIUSSS MCQ, des CHSLD privés conventionnés, des ressources non institutionnelles (RNI) et des résidences privées pour aînés (RPA)

Direction adjointe - Soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et prévention des infections
Mise à jour le 13 janvier 2022

Directives

1. Prérequis :

- Être capable de se gargariser.
- Compléter le formulaire Web. Vous pouvez y accéder via autoprelevement.ciuusssmcq.ca/ ou en numérisant le code QR à l'aide de votre appareil mobile.
- Ne pas avoir bu, mangé, fumé, mâché une gomme ou brossé les dents dans les 15 dernières minutes.
- Se mettre à l'écart de 2 mètres des autres occupants de la résidence ou dans une pièce fermée.
- Les membres de la famille et l'entourage ne sont pas admissibles à ce projet.



2. Procéder à une hygiène des mains.

3. Désinfecter la surface de travail avec un produit efficace contre la COVID-19.

Pour consulter les produits efficaces contre la COVID-19 vous référer à la Liste de désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée, de Santé Canada à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.

4. Déposer le matériel contenu dans votre trousse sur une surface propre et désinfectée (par exemple, sur une table) :

- Un petit gobelet microgradués jetable.
- Une bouteille d'eau de marque Naya ou Eska.
- Une pipette jetable.
- Un tube de prélèvement.
- Un tampon d'alcool
- Un sac biohazard.

5. Verser 5 mL d'eau dans le gobelet.

6. Procéder au gargarisme : **5 secondes dans la bouche, 5 secondes dans la gorge, puis encore 5 secondes dans la bouche et 5 secondes dans la gorge pour un total de 20 secondes.**



7. Recraché le contenu de la bouche dans le gobelet en prenant garde de ne pas en verser à l'extérieur.
8. Après le gargarisme, à l'aide de la pipette jetable, prélever 1,5 mL du gobelet et le transférer dans le tube de prélèvement. Utiliser la graduation sur le tube pour mesurer **le plus précisément possible 1,5 mL**.
9. Remettre le bouchon sur le tube en le vissant fermement.
10. Désinfecter le tube de prélèvement à l'aide du tampon d'alcool fourni et le laisser sécher.
11. Déposer le tube de prélèvement dans le sac biohazard.
12. Disposer de façon sécuritaire le matériel souillé.
13. Désinfecter la surface de travail.
14. Procéder à l'hygiène des mains.
15. Se rendre dans un point de dépôt pour remettre le spécimen **le plus rapidement possible**. S'il s'agit d'un dépistage en raison de symptômes de la COVID-19, demeurer en isolement jusqu'à l'obtention du résultat.
 - Pour les travailleurs de la santé du CIUSSS MCQ, aviser le Service de santé et sécurité au travail au numéro suivant : 1-819 852-2251. Laisser votre nom, votre numéro d'employé et la date à laquelle vous avez procédé à l'autodépistage à votre domicile.
 - Pour les travailleurs de la santé en CHSLD privés conventionnés, en RNI et en RPA, aviser votre responsable selon les modalités établies.